

OMPI



AB/XXXI/11

ORIGINAL : anglais

DATE : 24 septembre 1997

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

ORGANES DIRECTEURS DE L'OMPI ET DES UNIONS ADMINISTRÉES PAR L'OMPI

**Trente et unième série de réunions
Genève, 22 septembre - 1^{er} octobre 1997**

ACTIVITÉS MENÉES PAR LE COMITÉ PERMANENT DE L'OMPI CHARGÉ DE
L'INFORMATION EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (PCIPI)
DU 1^{ER} JUILLET 1995 AU 4 JUILLET 1997

Rapport du Directeur général

1. L'article 7.2) du règlement d'organisation du Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle (ci-après dénommé "Comité permanent" ou "PCIPI") prévoit que "le directeur général de l'OMPI rend compte au moins aux sessions ordinaires biennales des organes directeurs intéressés des activités du Comité permanent et des questions connexes". Le présent document constitue le rapport visé dans cet article.
2. L'article 7.2) dudit règlement prévoit aussi que "dans la mesure du possible, il [le directeur général] soumet son projet de rapport au Comité permanent pour observations". Le présent document a été soumis au Comité permanent pour observations lorsque le comité s'est réuni le 23 septembre 1997.

ACTIVITÉS DU COMITÉ PERMANENT

3. Il est rappelé qu'à sa cinquième session, tenue le 26 septembre 1995, le Comité permanent a approuvé à l'unanimité le projet de rapport du directeur général (voir le paragraphe 26 du document PCIPI/V/6) selon lequel la ligne générale d'action du PCIPI pour la période biennale 1996-1997 devrait être la suivante :

a) faciliter la transmission, la diffusion et l'échange internationaux, sous forme électronique, de l'information en matière de propriété industrielle (texte et image) et l'élaboration de méthodes harmonisées de recherche électronique;

b) continuer de s'employer activement à harmoniser les pratiques de tous les offices de propriété industrielle en ce qui concerne l'application des normes relatives au traitement électronique des données, pour ce qui est des procédures de dépôt, d'examen, de publication et d'enregistrement des titres de propriété industrielle, c'est-à-dire non seulement des brevets mais aussi des marques et des dessins et modèles industriels;

c) encourager les offices de propriété industrielle qui effectuent leurs publications sur des supports électroniques à investir dans la mise au point de nouveaux logiciels pour perfectionner certaines fonctions, par exemple la recherche et l'impression des documents;

d) perfectionner la CIB, à la fois comme système de classement méthodique des documents de brevet et comme outil de recherche informatisée;

e) accorder l'attention voulue aux problèmes que pose la généralisation de l'informatique;

f) accorder l'attention voulue aux problèmes particuliers des pays en développement formulés par le Comité permanent chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle.

ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF DE COORDINATION

4. Le Comité exécutif de coordination (ci-après dénommé "EXEC") a établi, et a révisé par la suite lorsqu'il l'a jugé nécessaire, le programme de travail du PCIPI pour la période biennale 1996-1997. De nouvelles demandes et propositions ont été examinées périodiquement et, le cas échéant, renvoyées immédiatement à un groupe de travail. La nécessité des groupes de travail ad hoc et le mandat des groupes de travail permanents ont fait l'objet d'un examen à intervalles réguliers.

5. L'EXEC a poursuivi ses travaux conformément à la ligne générale d'action indiquée au paragraphe 3 ci-dessus. Une nouvelle norme de l'OMPI a été élaborée dans le domaine de l'information sur les documents de brevet publiés enregistrée en mode mixte. Un certain nombre d'autres normes ont subi des révisions destinées à les améliorer et à les mettre à jour en prévision de l'an 2000.
6. En ce qui concerne la classification internationale des brevets (CIB), les critères de sélection des projets de révision de la CIB ont été appliqués avec succès de manière à orienter le travail de révision vers les secteurs de la CIB qui en ont le plus besoin.
7. Dans le domaine de l'information en matière de marques, d'importants résultats ont été obtenus grâce à la révision des normes existantes et de nouveaux travaux ont été entrepris en ce qui concerne le traitement informatique des données.
8. Les résultats d'une enquête globale sur les numéros des demandes et des documents de propriété industrielle (brevets, marques, et dessins et modèles industriels) ont été diffusés.
9. De nombreuses présentations et démonstrations ont été faites aux fins d'un échange de vues et de données d'expérience entre les offices sur l'utilisation de l'Internet, qui apparaît comme un outil important pour la fourniture de divers types d'information générale et d'information en matière de propriété industrielle.

ACTIVITÉS DES GROUPES DE TRAVAIL

10. On trouvera des précisions sur les travaux menés par les groupes de travail aux paragraphes 16 à 23 de l'annexe du document PCIPI/VI/2.

11. Les assemblées des unions de Paris, du PCT et de l'IPC sont invitées à prendre note du rapport figurant dans le présent document.

[Fin du document]